Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID: 034-213402142-20230412-DELIB0222023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 12 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

<u>Présents</u>: ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MIRABILLE Noelle, SURRE Line.

Absents excusés: MM ALMES Bernard, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SIMON Jennifer

<u>Procuration</u>: MME MARQUET Nathalie à M BONAVIDA Claude, MME SIMON Jennifer à M. ROUCAYROL Guy.

Secrétaire de séance : CALON Mauricette

Convocation en date du 5 avril 2023

Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 073 917	1 073 917
Section d'investissement	1 126 002	1 126 002
Total	2 199 919	2 199 919

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

• APPROUVE le budget primitif principal 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 073 917	1 073 917
Section d'investissement	1 126 002	1 126 002
Total	2 199 919	2 199 919

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire, ROUCAYROL Guy